

VILLE D'AVION

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Consultation selon la procédure adaptée en application des articles R. 2123-1 à R. 2123-8 du Code de la Commande Publique

Identification de l'Organisme qui passe le marché :

Mairie d'AVION - Place Jacques Duclos - 62210 AVION

☎ 03.21.79.44.99 - 📠 03.21.67.75.81 Courriel : mairie@ville-avion.fr

Objet du marché : Le présent marché a pour objet l'organisation en centre de vacances de séjours été en juillet et août 2023 pour des enfants et des jeunes avionnais.

Il se décompose en 7 lots :

Lot	Désignation	Nombre de places minimum	Nombre de places maximum
1	Séjour à la montagne en région Auvergne-Rhône-Alpes. Activité spécifique dominante : équitation et escalade pour des enfants âgés de 6 à 12 ans pour juillet.	16 places	16 places
2	Séjour à la mer en région Pays de la Loire. Activité spécifique dominante : nautiques et équitation pour des enfants âgés de 6 à 12 ans pour juillet.	14 places	14 places
3	Séjour itinérant au Maroc pour des enfants âgés de 12 à 15 ans pour juillet.	16 places	16 places
4	Séjour itinérant en Région Auvergne-Rhône-Alpes. Activité spécifique dominante : escalade et rafting pour des enfants âgés de 12 à 15 ans pour juillet.	10 places	10 places
5	Séjour à la montagne en région Auvergne-Rhône-Alpes. Activité spécifique dominante : équitation et escalade pour des enfants âgés de 6 à 12 ans pour août.	15 places	15 places
	Séjour à la mer en région Pays de la Loire.		

6	Activité spécifique dominante : nautiques et équitation pour des enfants âgés de 6 à 12 ans pour août.	10 places	10 Places
7	Séjour itinérant en Région Auvergne-Rhône-Alpes. Activité spécifique dominante : spéléologie et descente de l'Ardèche en Canoë avec nuit en bivouac pour des enfants âgés de 12 à 15 ans pour août.	10 places	10 places

Le nombre global d'enfants est donc estimé à 91 pour les deux mois.

Les séjours dureront deux semaines durant les vacances scolaires d'été 2023 de la zone B. Les sessions se dérouleront en Juillet ou en Août mais ne se chevaucheront pas sur les deux mois.

Les marchés sont conclus pour une période de 6 mois à compter de leur date de notification.

CODE CPV 55242000-8 Service de centre de vacances

Critères de jugement des offres

Critères	Pondération
1- <u>Intérêt éducatif et pédagogique du séjour proposé</u> Le critère « Intérêt éducatif et pédagogique du séjour proposé », noté sur 50 points, sera apprécié selon les sous-critères énoncés ci-dessous :	50.0 %
<i>1.1 Démarche de projet</i> Le sous-critère « <i>Démarche de projet</i> » noté sur 20 points, sera évalué sur la base des éléments du mémoire technique remis par le candidat dans le cadre de son offre.	<i>20.00 %</i>
<i>1.2 Finalités et objectifs des séjours</i> Le sous-critère « <i>Finalités et objectifs des séjours</i> » noté sur 20 points, sera évalué sur la base des éléments du mémoire technique remis par le candidat dans le cadre de son offre.	<i>20.00 %</i>
<i>1.3 Respect des besoins physiologique des enfants</i> Le sous-critère « <i>Respect des besoins physiologique des enfants</i> » noté sur 10 points, sera évalué sur la base des éléments du mémoire technique remis par le candidat dans le cadre de son offre.	<i>10.00 %</i>

<p>2- Prix des prestations</p> <p>Le critère « Prix des prestations », noté sur 30 points, sera apprécié au regard du montant total TTC indiqué le Bordereau des Prix Unitaires Il sera apprécié par rapport à l'offre la moins disante, selon la formule suivante :</p> <p>Note = 30 x MOMD/MOJ</p> <p>Dans laquelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - MOMD : Montant de l'offre la moins disante - MOJ : Montant de l'offre jugée. <p>La note ainsi obtenue sera arrondie à 2 chiffres après la virgule. Les arrondis seront traités de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Si la troisième décimale est comprise entre 0 et 4 (ces valeurs incluses), la deuxième décimale est inchangée (arrondi par défaut). - Si la troisième décimale est comprise entre 5 et 9 (ces valeurs incluses), la deuxième décimale est augmentée d'une unité (arrondi par excès). <p>Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.</p>	<p>30.0 %</p>
<p>3- Variété et qualité des activités, thèmes développés</p> <p>Le critère « Intérêt éducatif et pédagogique du séjour proposé », noté sur 20 points, sera apprécié selon les sous-critères énoncés ci-dessous :</p>	<p>20.0 %</p>
<p><i>3.1 Variété et qualité des activités</i></p> <p>Le sous-critère « <i>Variété et qualité des activités</i> » noté sur 10 points, sera évalué sur la base des éléments du mémoire technique remis par le candidat dans le cadre de son offre.</p>	<p>10.0 %</p>
<p><i>3.2 Thèmes développés</i></p> <p>Le sous-critère « <i>Thèmes développés</i> » noté sur 10 points, sera évalué sur la base des éléments du mémoire technique remis par le candidat dans le cadre de son offre.</p>	<p>10.0 %</p>

Date limite de réception des offres par voie dématérialisée : Jeudi 25 mai 2023 avant 12 H 00

Le Dossier de Consultation des Entreprises est disponible gratuitement par téléchargement, il est mis à disposition des opérateurs économiques par voie électronique à l'adresse électronique suivante :

<https://marchespublics596280.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=550019&orgAcronyme=c7c>

Date d'envoi de l'avis de publication au BOAMP Référence n° 23-60937: 04/05/2023